



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Véhicules sanitaires légers pour personnes à mobilité réduite

Question écrite n° 5165

Texte de la question

M. Antoine Vermorel-Marques attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'attribution des bons de transports par véhicule sanitaire léger (VSL) pour les personnes souffrant de handicap. Actuellement, ces bons sont prescrits par des médecins pour des déplacements médicaux en lien avec le handicap, notamment lorsque les visites à domicile sont impossibles. Les frais de transports sont remboursés en totalité ou en partie par l'assurance maladie et la mutuelle de l'assuré. Cependant, cette prise en charge exclut d'autres consultations médicales essentielles, mais qui n'ont pas un lien direct avec le handicap de la personne, même en cas de mobilité gravement réduite. Cette situation pénalise financièrement les personnes handicapées ou souffrant d'affection longue durée (ALD) ne pouvant bénéficier de mutuelle adaptée, ce qui restreint leur accès à des soins vitaux et essentiels. Ainsi, il souhaite savoir si des solutions sont envisagées par le Gouvernement pour pallier ces difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Vermorel-Marques](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5165

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1747